



## Question orale de M. MEEUS : Primes pour vélos électriques.

**M. Meeus** rappelle que depuis plusieurs années, la commune d'Uccle propose une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un kit d'adaptation électrique ou d'un vélo-cargo, dans le cadre de sa politique de mobilité douce.

Au terme de l'année 2025, il est opportun d'évaluer les résultats de cette mesure, son impact, son coût pour la commune, et la manière dont elle pourra être améliorée en 2026.

Quel bilan détaillé le Collège peut-il dresser pour l'année 2025 concernant la prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou assimilé et les éventuelles difficultés rencontrées ?

Quelles mesures seront prévues à l'avenir pour améliorer l'accès à cette prime et garantir que tous les habitants puissent en bénéficier ?

**M. l'Echevin Biermann** répond que 170 ménages ucclois ont bénéficié de cette prime l'année dernière. Ce nombre plutôt élevé, quoiqu'il soit inférieur à celui de l'année précédente, démontre la pertinence de ce dispositif.

Lors du vote sur la prolongation du règlement, M. l'Echevin Biermann s'est montré favorable au lancement de diverses pistes de réflexion, notamment quant au type de vélo concerné.

Toutefois, les contraintes sont plutôt d'ordre administratif. Il faut en effet introduire la demande de prime dans un délai de trois mois après l'acquisition et fournir la facture d'achat ainsi que la preuve de la limitation des capacités du véhicule à 25 km/h ou 250 kilowatt. C'est la fourniture de l'ensemble des documents requis qui peut parfois poser des difficultés.

La publication dans le *Wolvendael* d'un article destiné à faire connaître l'existence de cette prime est prévue pour le mois de septembre, consacré à la mobilité. Et le service de la Prévention a prévu de diffuser un flyer afin de faire la promotion de la prime cadenas et de la prime pour les vélos à assistance électrique.

Les bénéficiaires de la prime sont invités à remplir un formulaire d'information. Cette démarche n'a rien d'obligatoire mais sur les 170 bénéficiaires, 120 ont répondu, ce qui constitue un échantillon très représentatif. Il leur était notamment demandé si l'octroi de la prime avait été décisif dans leur choix d'acheter un vélo électrique. 12 personnes ont répondu que la prime avait été décisive dans leur choix, 84 ont répondu qu'elle avait été un élément parmi d'autres et 24 ont affirmé qu'elle n'avait eu aucune incidence sur leur décision. Ce résultat montre la pertinence de la prime pour convaincre les citoyens de l'intérêt du vélo électrique pour les déplacements quotidiens.